

Direction générale de l'alimentation Services des actions sanitaires Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux Bureau de la Santé des Végétaux 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955	Instruction technique DGAL/SDSPV/2026-148 17/03/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDQPV/N2013-8173 du 22/10/2013 : Méthode officielle d'analyse, MOA 026 version 2, pour la détection du Pepino mosaic virus (PepMV) sur tomate (feuilles, fruits et semences non traitées) par DAS-ELISA et méthode interne de confirmation réalisée au LNR pour les échantillons indéterminés.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse M-GEVES/SV/MO/010 relative à la détection du virus de la mosaïque du pépino (PepMV) sur semences de tomates (*Solanum lycopersicum*).

Destinataires d'exécution
DRAAF-SRAL DAAF-SALIM SIVEP GEVES - Laboratoires de l'unité technique Détection de bioagresseurs

Résumé : Officialisation de la méthode de détection du virus de la mosaïque du pépino (PepMV) sur semences de tomates (*Solanum lycopersicum*), M-GEVES/SV/MO-010.

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 modifié concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles

relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques.

- Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission du 28 novembre 2019 modifié établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux.

- Articles L202-1, R200-1, R202-2 à R202-20-7 du code rural et de la pêche maritime.

- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

- Arrêté du 30 mars 2023 modifié désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

La présente instruction technique a pour objet l'officialisation de la méthode relative à la détection du virus de la mosaïque du pépino (PepMV) sur semences de tomates (*Solanum lycopersicum*), M-GEVES/SV/MO/010.

Cette méthode doit être mise en œuvre pour la réalisation d'analyses officielles dans le cadre d'analyses sur semences et remplace pour cette matrice la méthode LSV/MOA026 partie A.

Cette méthode s'applique au pathosystème suivant :

Virus de la mosaïque du pépino (alias *Potexvirus pepini*, Pepino mosaic virus, PepMV) / *Solanum lycopersicum* L.

Cette méthode est applicable aux semences non traitées ou aux semences désinfectées à l'hypochlorite de sodium (NaOCl).

Cette méthode n'est pas applicable aux semences traitées, enrobées.

Cette méthode permet la détection du virus de la mosaïque du pépino dans la limite du seuil de détection de la technique employée. Les échantillons pour lesquels une réponse négative est obtenue sont considérés comme indemnes du virus de la mosaïque du pépino ou infectés à un niveau trop faible pour être mis en évidence par la technique utilisée. Cette technique ne permet pas d'évaluer la viabilité du virus de la mosaïque du pépino.

La méthode M-GEVES/SV/MO/010 est applicable dès la publication de cette instruction technique.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode M-GEVES/SV/MO/010 est d'application immédiate et au plus tard le 1er jour du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par le GEVES. Toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er jour du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par le GEVES.

La méthode est disponible sur le site Internet du GEVES (<https://www.geves.fr/laboratoire-national-de-reference/methodes/>)

Le sous-directeur de la santé et de la protection des végétaux

Emmanuel KOEN